Cac
FRC
7832

RÉPONSE

A M. LE COMTE DE MIRABEAU,

Sur la dénonciation de l'Agiotage,

ET

A L'AUTEUR DES CONSIDÉRATIONS,

Sur le même Ouvrage.

1787.

THE NEWBERRY LIBRARY, CHICAGO

AVANT-PROPOS DE L'ÉDITEUR.

N'EST-IL pas étonnant que M. le Comte de Mirabeau ait publié plusieurs brochures sur l'agiotage des fonds publics, dans lesquelles il attaque l'Administration, les Ministres, les Compagnies, les Banquiers, les Actionnaires, les Agens-de-change, & que tout Paris ait gardé le silence, tant sur sa maniere d'écrire, que sur le sujet qu'il écrit, sujet qu'il ne connoît point ou qu'il connoît mal ?

Il est vrai qu'un Anonyme lui a répondu ainsi : *vous êtes un fou, vendu aux corbeaux, qui vous nourrissent.* Mais insulter n'est pas répondre.

C'est le silence général qui a mis la plume à la main de ce dernier Auteur, pour défendre la cause publique.

Le Lecteur verra qu'il ne prend pas la peine de le ſuivre dans tous les lieux communs de ſa derniere brochure; il ſe contente, après en avoir relevé quelques-uns, de réfuter le principal.

M. le Comte de Mirabeau prouve, ou veut prouver, que l'agiotage eſt, par ſa nature, ruineux; & celui-ci avance qu'il a, ou peut avoir, des endroits avantageux; & c'eſt le véritable objet de ce petit écrit, &c.

RÉPONSE

A M. LE COMTE

DE MIRABEAU.

IL vient de paroître deux brochures, qui ſont la honte de notre ſiecle ; elles déshonorent l'eſprit humain. Ce ſont deux Auteurs qui couvrent des pages entieres d'invectives perſonnelles. Le premier ſe nomme pour inſulter avec plus d'audace ; le ſecond eſt un traitre, qui n'oſe pas ſe montrer en face.

Lorſque je lis des écrits remplis de paroles malhonnêtes, il me ſemble que je vois des crocheteurs qui ſe querellent, ou des laquais qui font des livres. La retenue & la modération ſont les premieres loix littéraires, lorſqu'un Auteur ne les obſerve pas, il s'expoſe au mépris de tous ceux qui le liſent. C'eſt manquer au public que de lui préſenter

des tableaux injurieux. Qu'a-t-il à faire de ces peintures atroces ? Elles n'ont d'autre effet que de lui faire perdre un temps précieux. Il seroit aisé de confondre ces Ecrivains par leurs propres écrits ; il suffiroit de leur faire cette question : quel est votre dessein ? Est-ce de changer quelque maxime du système politique, ou quelqu'abus du gouvernement économique ? Hé bien ! votre plan est manqué. Il n'y a que la modération & l'urbanité qui puissent produire cet effet. La douceur & l'affabilité ont aboli plus de vices, que jamais la hauteur & l'arrogance n'en ont réformé.

L'esprit de méchanceté est un mauvais missionnaire ; il n'a jamais converti ni les hommes ni les gouvernemens. On se méfie d'un Auteur, qui, pour corriger, commence par insulter. Le génie réformateur n'est pas fait comme cela. Il est l'ennemi de la vengeance & du ressentiment.

M. le Comte de Mirabeau, qui ouvre l'attaque, donne à son livre le titre de *Dénonciation de l'Agiotage.* C'est une question, si un particulier qui ne tient à aucune Cour, à aucun Tribunal, qui n'est ni Magistrat, ni Juge, ni Rapporteur, peut être *Dénonciateur.* Pour parler dans tous les principes, il le peut, & il le doit, dans une république, parce que le gouvernement appartient à chaque citoyen, & que la réforme d'un mal est le bien de tous.

Il n'en eſt pas de même dans une Monarchie qui a ſon vengeur public chargé de la découverte des crimes & des abus, pour en faire ſon rapport à celui ou à ceux qui dirigent l'empire. La nature des choſes le demande ainſi. Dans quel danger ne ſeroit pas ce gouvernement, où les haines perſonnelles ſont ſi près les unes des autres, où l'envie eſt toujours en action, où la jalouſie des rangs excite des murmures, où la différence des fortunes en met une ſi grande dans les caracteres, où l'opulence cauſe une indignation ſecrete, où le pauvre eſt toujours l'ennemi du riche? Dans quel danger, dis-je, ne ſeroit pas ce gouvernement, ſi on recevoit les dénonciations de tous ceux qui ſe préſenteroient pour les faire? On verroit la pâleur répandue ſur tous les fronts; plus de ſociété, plus d'union, plus de confiance dans les familles, plus d'amour entre les parens.

Que ceux qui ont lu l'Hiſtoire Romaine, ſe rappellent les temps où les Empereurs mirent leur confiance dans les dénonciateurs; il n'en fut jamais de plus funeſte pour l'Empire Romain. C'eſt que Rome n'étoit plus une République, mais une Monarchie.

D'ailleurs ces dénonciations perſonnelles ne ſauroient être légales par leur nature. Pour dénoncer juridiquement ceux qui font des monopoles; il faut des témoignages authentiques; c'eſt-à-dire, des preuves par écrit, des conventions, des contrats, les examiner, les rapporter, les vérifier. La voix

publique ne ſuffit point. Les bruits qu'elle ſeme ne ſont jamais tels qu'elle les répand. *On dit* ne fut jamais reçu en Juriſprudence criminelle ni civile ; c'eſt un témoin qui n'a que des oreilles & point d'yeux.

De la dénonciation à l'eſpionage, il n'y a qu'un pas : deux perſonnages odieux. En effet, rien de plus mépriſé dans le gouvernement monarchique que l'eſpionage & l'eſpion ; c'eſt pourquoi le Préſident Monteſquieu dit (1) : qu'*on peut juger de l'infamie de la perſonne, par l'infamie de la choſe.*

Mais, je ſuis Citoyen ; non, vous ne l'êtes pas. Le Citoyen eſt celui qui ne met point en ſcandale ſes compatriotes, qui cherche plus à corriger qu'à injurier ; & je ſuis bien aiſe d'avoir dit un mot ſur cette maladie contagieuſe, qui porte la plupart des perturbateurs à ſe faire dénonciateurs.

Quelqu'un a dit que le ſtyle de M. le Comte de Mirabeau eſt nerveux : ce n'eſt pas le mot, le voici, il eſt furieux. C'eſt une fievre ardente, un délire d'eſprit continuel. Le malade n'a pas un moment de repos. La violence & l'emportement durent depuis le commencement juſqu'à la fin : nos bons livres ne ſont pas écrits comme cela.

Jamais Ecrivain n'a publié un ouvrage de réforme avec tant de faſte & d'oſtentation que celui-ci. « J'é-

(1) Eſprit des Loix.

» tois à Berlin, dit-il, lorſque j'appris la convoca-
» tion de l'aſſemblée des Notables ; & auſſi-tôt je
» me ſuis dit dans cette occaſion ſolemnelle : tu
» paieras le tribut de ton foible talent à la patrie & à
» ton Roi ».

A ce début, on voit qu'il n'eſt pas inſtruit. Il ne ſait pas que les matieres que les Notables doivent approuver, ſont décidées : il ne ſait pas que leur enſemble ſe réduit à un certain nombre ; il ne ſait pas qu'on ne doit recevoir aucun Mémoire particulier : il ne ſait pas que ſon plan de réforme eſt tout-à-fait étranger à leur aſſemblée ; il ignore qu'il n'a aucune miſſion ; il ignore que ſa maniere d'écrire a déjà révolté beaucoup de gens ; il ignore qu'il n'a point la confiance publique ; il ignore qu'on le regarde plutôt comme un perturbateur, que comme un réformateur.

Cependant ne croiroit-on pas, à ſon début & à la précipitation avec laquelle il ſe rend à Paris, qu'il eſt conſommé dans la ſcience du gouvernement économique, & qu'il a des lumieres à communiquer au Roi & à cette aſſemblée, de la derniere conſéquence ? Point du tout ; c'eſt *la dénonciation de l'agiotage*, monopole connu dès ſon origine, cenſuré de pluſieurs, & blâmé de tous, & contre laquelle le Conſeil d'État a déjà lancé pluſieurs Arrêts.

Cependant il remplit ſa brochure de noms injurieux contre les *agioteurs*, comme ceux de *voleurs*, *d'eſcroqueurs*, *d'eſcamoteurs*, qu'il a l'honneur de

préſenter au Roi, oubliant qu'il s'arroge un droit qui ne lui appartient pas, puiſqu'il n'eſt permis à aucun Ecrivain, en publiant un livre, de placer ſon nom à côté de celui de ſon Souverain, ſans en avoir obtenu la permiſſion : s'il en étoit autrement, la poſtérité, en liſant ce livre, pourroit croire, que le meilleur de tous les Rois a protégé le plus méchant de tous les hommes.

Il y a aujourd'hui une eſpece de maladie épidémique qui regne chez la plupart des Ecrivains économiques, qui a ſes accès & ſes redoublemens ; car, lorſqu'un Auteur dit que l'Etat eſt en déſordre, un autre dit qu'il eſt déſordonné. Si un troiſieme dit qu'il eſt endetté, un quatrieme ajoute qu'il eſt ruiné ; & de portraits en portraits, cela va juſqu'à l'anéantiſſement total de la Monarchie. Quelquefois même pour rendre les traits de pinceau plus brillans, l'offenſe & l'injure s'en mêlent.

« La France, dit celui-ci, ſeroit-elle deſtinée à » donner encore à l'Europe le ſpectacle ignominieux » de ſcenes de corruption, de déſordre & de rapacité, » qui ont irrémiſſiblement flétri les dernieres années » du regne de Louis XIV, & les premieres du regne » de ſon ſucceſſeur ? Les leçons du paſſé, nos propres » lumieres, les exemples de nos rivaux, ne produi- » ront-ils rien pour la Nation ? ne ſerions-nous con- » damnés à figurer ſur ce globe, que comme des » êtres doués des plus heureuſes diſpoſitions, mais

» incapables de ſurmonter les cauſes qui nous retien-
» nent dans les accès périodiques d'inconſéquence &
» de déraiſon ? L'eſprit public & ſes vertus doivent-
» ils à jamais nous être étrangers ? Notre Louis XVI
» ſera-t-il comme les autres Rois ? Serons-nous tou-
» jours des enfans doués des plus heureuſes diſpoſi-
» tions ? »

Par cette exorde, on peut juger d'avance (pour me ſervir de cette expreſſion) du ſermon économique cet homme va nous prêcher.

D'abord, en terme de gouvernement ; le mot d'*ignominieux* eſt injurieux, il ne peut ſe dire que d'un Etat rempli de vices bas & crapuleux. *Notre Louis XVI* eſt une expreſſion impropre. *Des enfans doués des plus heureuſes diſpoſitions*, ne ſauroit s'appliquer à une Nation en Corps. Si on pouvoit placer ici une dériſion, je dirois, qu'il n'y a pas juſqu'à Arlequin qui n'ait dit au théâtre Italien, qu'autrefois les François étoient des enfans, mais qu'aujourd'hui ils ſont de grands garçons.

M. le Comte de Mirabeau emploie vingt mortelles pages pour crayonner un tableau hideux de la France. Quoi ! n'aurons-nous jamais que de mauvais coloriſtes qui faſſent des peintures déſavantageuſes du plus beau royaume qui exiſte ſous la voûte du ciel ? Ne reviendra-t-on point de cette funeſte erreur ? Serons-nous toujours condamnés à n'avoir que des eſprits ſombres & ténébreux, qui voient tout en noir ? Ne paroî-

tra-t-il jamais quelque grand Ecrivain économique, qui calcule au juſte les déſavantages de la France par ſes avantages ? Cette arithmétique politique ne ſe développera-t-elle point ? Il eſt triſte qu'on puiſſe faire ce reproche au ſiecle le plus éclairé qui fut jamais, où la géométrie s'eſt introduite par-tout, & où l'eſprit de calcul a gagné juſques dans les plus petits hameaux.

J'oſe le dire, la France, au moment où j'écris, eſt le royaume le plus floriſſant de l'Univers. Sa puiſſance eſt dans ſa population. On ne trouve aucun empire de la même étendue, qui ait vingt-quatre millions d'habitans.

La Ruſſie, qui va juſqu'à la Chine, n'en a pas tant, & toutes les Républiques & Monarchies du monde chrétien en ont moins. Or, comme c'eſt du nombre des bras que dépend la ſupériorité des Etats, la France eſt ſupérieure à tous les autres Etats.

Son phyſique eſt le plus riche de tous les continens de l'Europe ; il donne en total, ce que les autres ne donnent qu'en détail. C'eſt peut-être le ſeul dans l'Univers, qui produiſe tout ce qui eſt néceſſaire à la ſubſiſtance de ſes habitans.

La France peut ſe paſſer de toutes les Nations, il n'en eſt aucune, & preſque aucune qui puiſſe ſe paſſer d'elle.

L'Angleterre reçoit de la France des vins, des huiles, des toiles, des fruits, qui lui ſont devenus

néceſſaires. Tous les Etats du nord ont les mêmes beſoins. L'Univers entier paie le tribut à ſon induſtrie, & elle peut ſe paſſer de celle de tout l'Univers.

Son commerce eſt auſſi floriſſant que ſon agriculture. Une Nation qui change continuellement de modes ; qui fait ſervir ſa légéreté & ſon inconſtance à la circulation publique, doit s'enrichir par les vices mêmes qui ſervent à appauvrir les autres : parce qu'elle a la matiere & la forme, & que la plupart des Nations qui ont l'une, n'ont pas l'autre.

Sa Finance eſt plus conſidérable que celle de tous les états numéraires de l'Europe. Elle eſt de deux milliards trois cens millions (1) : c'eſt-à-dire, que la France a à elle ſeule, un peu plus du tiers de tout l'or & l'argent qui ſe trouve actuellement dans la république générale (2). Si on diviſoit les finances de la France par le nombre de ſes habitans, il ſe trouveroit environ cent francs par chaque ſujet; richeſſe immenſe, dont la proportion relative ne s'eſt jamais trouvée dans aucun Etat.

Le Roi de France eſt le premier Roi, depuis la fondation des Monarchies, qui ait joui d'un revenu auſſi immenſe que celui dont il eſt en poſſeſſion. On parle de l'opulence des Empereurs Romains, il s'en faut

---

(1) M. Necker ne compte que deux milliards.

(2) On a calculé que tout le numéraire de l'Europe eſt d'environ ſept milliards.

bien qu'elle ſoit comparable à celle de nos Monarques.

Il eſt vrai que les impôts ſont conſidérables, mais ils ſont par-tout relatifs aux charges de l'Etat. Il ſuffit de connoître leur nature, pour juger qu'ils ne ſont pas trop peſants. L'impôt eſt une portion que chacun donne de ſon bien pour jouir paiſiblement de l'autre. Or, plus cette ſeconde jouiſſance eſt en danger, plus il faut y ſuppléer par la premiere.

La dette nationale naît de la même ſource. Lorſque dans les dépenſes extraordinaires, les impôts ne ſuffiſoient point, il a fallu néceſſairement y ſatisfaire par des emprunts, ſans quoi l'Etat eût été perdu. Alors ce n'eſt pas la nation débitrice qui eſt la plus foible, mais celle qui doit davantage; or, on peut dire que la France a encore l'avantage de ce côté-là, ſur le Portugal, l'Eſpagne, l'Angleterre & la Hollande. Il nous ſuffit d'un ſeul réglement pour nous mettre au courant. Que la calotte rouge, la ſoutanne violette, & l'habit brodé paient dans la proportion du produit de leurs terres, & la France ſera le gouvernement le plus riche du monde.

M. le Comte de Mirabeau prétend que tous les maux qui affligent la France, naiſſent de l'agiotage des fonds royaux. C'eſt leur donner une origine bien nouvelle, & ne pas les faire remonter bien haut, puiſqu'il y a dix ans qu'aucune des compagnies à actions n'étoit créée, & qu'on ne connoiſſoit point ce

monopole que le ſyſtême de Law avoit établi, & que le même ſyſtême avoit anéanti. Cependant ſi on fouille dans les archives littéraires de la France, on trouvera qu'il y a près d'un ſiecle que les Auteurs économiques ſe plaignent des mêmes maux dont il ſe plaint.

Le même agiotage qui vient de s'établir à Paris, eſt établi en Angleterre depuis long-temps. Il y a même eu des révolutions qui ont reſſemblé à celles qu'éprouva la France au commencement de ce ſiecle. Cependant on ne voit pas que ce monopole ait arrêté les progrès de ſa puiſſance; peut-être même a-t-il contribué à l'augmenter. Il en eſt des gouvernements comme des individus : il leur faut quelquefois des maladies violentes pour les tirer de l'état de langueur où ils ſe trouvent.

La France, qui le diroit ! doit aux malheurs du ſyſtème, toute l'induſtrie dont elle jouit aujourd'hui. C'eſt que, pour l'ordinaire, les biens naiſſent des maux. La ruine de ceux qui perdirent toute leur fortune au Miſſiſſipi, jeta une émulation dans leur ame; ils devinrent plus actifs. Lorſqu'une fois les hommes ſe ſont mis en action par l'avarice ou l'ambition, ils vont toujours par ce premier mouvement; alors, l'avidité d'avoir, leur ouvre la porte à tous les moyens d'acquérir.

Après que M. le Comte de Mirabeau a défiguré la France par un portrait qui n'eſt pas le ſien; il finit ſon

tableau par dire qu'il n'a point de conſtitution; cette aſſertion eſt ſi foible, qu'elle ne vaut pas la peine d'être refutée.

Ce ſeroit un phénomene bien remarquable dans l'hiſtoire du monde, qu'une ſociété politique, qui ſe maintiendroit pendant plus de mille ans, ſans un ſyſtême fondamental. Les états, c'eſt-à-dire les hommes, n'ont pas cette ſorte de conſtance; la corruption détruiroit le gouvernement, ou il paſſeroit ſous les loix d'un Sultan.

On confond ordinairement les vices de la conſtitution avec la conſtitution, deux choſes bien différentes; car on peut corriger les uns, & non pas changer l'autre.

Il prétend que le gouvernement n'eſt point aſſez inſtruit, pour remédier aux abus qui naiſſent de l'agiotage. Il paroît cependant que le Conſeil l'eſt aſſez, lorſque cenſurant un de ces livres à-peu-près dans le genre de dénonciation, il s'exprime ainſi : *c'eſt l'ouvrage d'un de ces particuliers, qui ſe haſardent d'écrire ſur des matieres dont ils ne ſont pas inſtruits, pour procurer des connoiſſances utiles.* C'eſt après cette ſentence, que l'auteur s'écrie pluſieurs fois, *moi mal inſtruit! moi mal inſtruit!* Oui, pourroit-on lui répondre, *mal inſtruit.* Où avez-vous pris vos grades de banque, d'argent, d'actions, d'agiotage ? Dans quelle Univerſité avez-vous paſſé docteur en économie-pratique? Certainement vous étiez mal inſtruit,

ou

ou vous n'étiez point inſtruit, lorſqu'un étranger vous donna les premiers éléments de la caiſſe d'eſcompte, de celle de Saint-Charles, & de la compagnie de Perrier; c'eſt ſur ces éléments que vous avez élevé cet édifice de paroles, dont vous avez rempli trois ou quatre brochures. Sans cet homme, vous n'auriez jamais parlé de ce que vous ne ſaviez pas, & de ce qu'il vous étoit impoſſible de ſavoir. C'eſt lui qui a fait, par votre plume, la révolution de l'agiotage, comme il a fait la révolution de Geneve, &c. &c.

Cependant M. le Comte de Mirabeau ſe donne les violons en ces termes : « Dès l'apparition de mes premiers écrits, dit-il, où j'éclairois les folies du jour, les charlatans perdoient leur crédit, les hommes de bonne foi, de quelque jugement, revenoient de leurs erreurs. On voyoit retourner à leurs occupations ordinaires, ceux que la cupidité avoit éveillés, ſéduits par le bruit de tant de faux gains; & qui, ſous le bandeau de l'ignorance, bourreaux & victimes, s'expoſoient à faire ou à endurer mille indignes eſcroqueries. . . . . ». Je dis que lorſqu'on avance une aſſertion, il faut la prouver. Si ſa premiere brochure avoit arrêté les déſordres de l'agiotage, il n'auroit pas eu beſoin d'en faire une ſeconde, pour prouver que le mal a conſidérablement augmenté.

« Le gouvernement, dit-il, a encouragé mes utiles travaux, il m'a même engagé de les continuer ». Comment cela peut-il s'accorder avec la ſentence de

l'arrêt du Conseil qu'on vient de lire, qui déclare en termes formels, *qu'il n'est pas assez instruit, Pour procurer des connoissances utiles.* Lorsqu'une Cour souveraine déclare un auteur incapable d'instruction, il est interdit, c'est un écrivain mort littéralement.

Et non-seulement M. le Comte de Mirabeau accuse le gouvernement d'ignorance, mais même il le rend coupable de prévention.

« Tel, dit-il, qui se croyoit de l'honneur, voyant même qu'on ne vouloit pas lui en supposer, a laissé là l'honneur, & a cherché à se procurer par la mauvaise foi, ce que lui ôtoient des arrêts, des jugemens, des arbitrages, où les principes de la bonne foi étoient entiérement sacrifiés à des préférences arrachées par l'intrigue ».

C'est dire en bon françois, que le gouvernement a favorisé les monopoles des agioteurs. Cependant on sait les moyens qu'il a employés pour les prévenir : s'il n'a pas réussi, c'est que la cupidité & l'avarice sont souvent *plus fortes* que les meilleures loix.

Il prétend que l'agiotage a établi un nouveau genre de monopole, qui est celui de faire valoir l'argent des banquiers, à raison de vingt-cinq pour cent. Il le dit, mais il ne le prouve pas. Il ne voit pas qu'un tel intérêt engloutiroit l'agiotage, qui iroit se perdre lui-même dans le gouffre de l'usure. Ce seroit peut-

être le seul remede au mal, si le mal n'étoit plus grand que le remede. Je dis encore que lorsqu'on avance un fait, il faut le démontrer, sans quoi il tombe, faute de preuve géométrique.

D'ailleurs, un intérêt si exorbitant peut avoir été combiné dans une occasion extraordinaire; mais l'avidité d'un gain particulier, n'établit pas une usure générale.

Avant de prononcer le nom de ceux qu'il va déclarer, il s'arrête un instant. Une terreur panique le saisit; tous les délateurs sont timides : ils craignent la vengeance de ceux qu'ils dénoncent.

« Livrerai-je au mépris, dit-il, des hommes, dont les manœuvres, plus soupçonnées que connues, échappent à la preuve légale; des hommes, que le sang & les alliances rapprochent des familles honnêtes & estimables, intéressantes, & qui ont même bien mérité de la patrie.... Ce doute lui apprend ce qu'il devroit faire; mais il ne fait pas ce qu'il doit ».

Les principaux acteurs de l'agiotage, ajoute-t-il, sont *Baroud*, jadis notaire, *d'Espagnac*, *Pyron*, *Lalane*, *Saint-Didier*, *Duplain de Saint-Albine*. On sait ce qui en est suivi.

Je n'ai garde de dire que l'agiotage, devenu un monopole dangereux, ne soit punissable; mais je dis que, toutes les fois qu'on le punira sur un écrit fait tout exprès pour vendre un livre, d'ailleurs dénué de

preuves légales, n'ayant d'autre vue que l'intérêt, l'animosité & la vengeance, il n'y aura plus de sûreté pour personne, sur-tout dans un siècle où la presse est devenue un instrument banal de la calomnie générale, où aboutissent toutes les lignes de la méchanceté publique.

L'acaparement de toutes les actions de la compagnie des Indes, mérite certainement une répréhension; mais faut-il pour cela accuser ceux qui s'en sont rendus coupables, de *scélérats*, de *bandits*, & apeler *leur assemblée une caverne de voleurs, où on entre les mains pleines, & d'où l'on sort les poches vuides.* Est-ce là le ton que doit prendre un Citoyen qui cherche à se rendre utile à sa Patrie. Ne sait-on pas, comme je l'ai déjà dit, que l'insulte personnelle offense plus qu'elle ne corrige, & qu'un livre, rempli d'invectives, ne produit d'autre effet que celui de la vengeance contre celui qui l'écrit.... Les paroles offensantes se perdent dans les airs, ou finissent avec la satisfaction qu'on en retire, au lieu que celle des livres se perpétue. Telle est leur malignité, que la publicité leur donne un caractere éternel.

Si M. le Comte de Mirabeau avoit parlé en général, sans nommer personne, s'il avoit écrit avec plus de douceur & de modération, s'il ne se fût pas énoncé avec tant de violence & d'emportement, s'il avoit proposé la réforme de ce monopole dans des termes plus honnêtes, son livre, d'ailleurs rempli de détails

& de connoiſſances, ſe fût rendu utile au gouvernement, & aux agioteurs mêmes qu'il dénonçoit. La vérité toute nue, expoſée avec cette ſimplicité naturelle, qui eſt ſon vrai caractere, fût devenue une leçon pour les agioteurs. On eſt sûr de corriger les hommes, lorſqu'on leur parle le langage de la ſincérité & de l'honnêteté; ſur-tout il ne falloit pas qu'il ſe nommât. Il y a des noms révoltans, & contre leſquels, pour parler ainſi, tout le monde eſt en colere. Lorſqu'on a le malheur de les porter, il faut les taire.

Il eſt encore ici queſtion de l'Abbé d'Eſpagnac; il faut qu'il dévoile ſes actions, qu'il expoſe au grand jour ſon agiotage, qu'il mette un prix à l'argent qu'il emprunte.

Mais, demandera-t-on, comment fait-il cela, lui qui étoit à Berlin, lorſque tous ces agiotages ſe paſſoient à Paris, & qui n'y arriva que la veille qu'il les denonça. C'eſt ſon premier Profeſſeur en Droit ſur la Caiſſe d'eſcompte qui les lui dicta, & qui lui apprit l'ordre dans lequel il devoit les publier, excepté la maniere de les écrire, que lui ſeul ſavoit, & c'eſt ce qu'il ſavoit le mieux.

Après avoir attaqué les Agioteurs, il s'en prend aux Compagnies. Il prétend que, depuis la premiere, juſques à la derniere, l'effronterie & le babil, (voilà ſes expreſſions), leur tiennent lieu de logique & de ſcience. Je ſais bien que les aſſemblées à argent ne

ſont pas fort reſpectables ; mais je ſais auſſi qu'elles ne ſont pas aſſez mépriſables, pour mériter qu'on les taxe d'effronterie ; c'eſt tout ce qu'on pourroit dire d'une aſſemblée de laquais.

Ce n'eſt pas tout, il les rend coupables du crime d'agiotage, en favoriſant ce qu'il appelle *Joueurs à la hauſſe*, *Joueurs à la baiſſe* : mais les preuves qu'il en donne ſont ſi équivoques, qu'on ne peut aſſéoir aucun jugement de convention.

Il accuſe la compagnie de *Baroud* d'avoir acheté vingt-ſept mille actions des Indes : on peut aſſurer que la marche n'a jamais exiſté en total, il ſuffit pour cela de ſupputer le nombre des actions qui ont été miſes ſur la place, & on verra clairement que cette dénonciation eſt fauſſe. Or, lorſque, dans un Livre d'agiotage, on calcule fauſſement une opération, on peut les ſuppoſer toutes fauſſes.

Quelque génie, quelques lumieres qu'on découvre d'ailleurs dans un ouvrage, lorſqu'il n'eſt pas modéré, il eſt mépriſé. Par-tout, la violence & l'emportement gâtent tout. On eſt toujours indigné contre un Ecrivain qui ſe ſert des expreſſions qui offenſent ; c'eſt que l'injure perſonnelle porte avec elle une offenſe rétroactive qui s'étend ſur toute la Société Littéraire ; chacun ſe met à la place de celui qui eſt outragé, & croit recevoir lui-même l'outrage. je l'ai déjà dit, & il me ſemble que je ne fais cette petite brochure, que pour prouver qu'il y a une maniere

honnête d'écrire, qui porte avec elle une conviction, supérieure à l'ardeur & à la véhémence de l'expression.

Cependant, comme l'auteur de la dénonciation de l'agiotage doit connoître sa partie, ou faire semblant de la connoître, il remonte à son origine.

Il cite Law, qui, selon lui, étoit très-habile, & dont on pouvoit dans le fond tirer de grandes lumieres. Il suffit de quelques lignes pour dissiper cette grande clarté.

« Law, dit un grand Politique (1), par une ignorance égale de la constitution républicaine & de la monarchie, fut un des plus grands promoteurs du despotisme que l'on eût encore vu en Europe : outre les changemens si brusques, si inouis, il vouloit ôter les rangs intermédiaires, & anéantir les corps politiques; il dissolvoit la Monarchie par de chimériques rembourſemens, & sembloit vouloir racheter la constitution même ».

Est-on bien habile, lorsqu'on éleve un nouveau système de finance, sur un terrain dont on ne connoît pas les fondemens? Il est clair que cet étranger ignoroit les grands principes du système qu'il établissoit, & qu'il songea plus à frapper les esprits, par l'éclat d'un plan unique, qu'au bonheur de la République.

(1) Montesquieu, Esprit des Loix.

Régle générale, on ne peut faire de grands changemens dans une Monarchie, ſans renverſer l'ordre des choſes ſur leſquelles cette Monarchie eſt établie. Cet ordre, une fois détruit, il s'enſuit une confuſion générale, que l'autorité royale ne peut pas toujours rétablir. C'eſt la ſeule choſe que le deſpotiſme ſeul ne peut pas faire.

Tout le monde ſait le remede qu'il fallut employer pour guérir une plaie qui ſaigne encore.

M. le Comte de Mirabeau a la tête ſi pleine de ſon objet, ſon imagination en eſt ſi frappée, qu'il lui ſacrifie tout ce qui conſtitue la puiſſance de l'Empire. Point d'alternatives, point de milieu, point de tempérament. Tout eſt perdu, ſi ce monopole continue. Selon lui, détruire l'agiotage, *c'eſt ſauver l'Etat, c'eſt pourvoir à la ſûreté publique, c'eſt rétablir le bon ordre, c'eſt rendre au gouvernement ſa puiſſance, c'eſt rendre à l'autorité royale ſon empire, & aux loix leurs forces.*

C'eſt le premier Auteur, depuis qu'on fait des livres, qui ait imaginé, qu'en détruiſant un vice de l'état économique, on pût remédier à tous les maux du gouvernement politique. C'eſt l'eſprit de prévention qui fait cela : lorſque celui-ci ne voit qu'une choſe, il rapporte tout à cette choſe.

Il faut avoir néanmoins une bien foible idée du Corps légiſlatif, que de prétendre le redreſſer par la réforme d'un ſeul monopole de finances. Si cela étoit

ainſi

ainſi, on verroit bien des gros livres ſur les intérêts des Princes, paroître ſous des feuilles volantes.

Après avoir répandu ſa bile ſur les Agioteurs, il fait une ſortie ſur M. Necker. Il veut meſurer ſes forces avec lui, il me ſemble que je vois un Pigmée, qui ſe bat contre un Géant. Il lui reproche de n'avoir trouvé, pour toute reſſource aux malheurs de la France, que *de miſérables petites Loteries, & des emprunts, rembourſables à des époques.*

Lorſqu'on veut faire le procès à un homme d'Etat, il faut le juger ſur la poſition où ſe trouve l'Etat; c'eſt toujours de celle-ci que dépend le jugement qu'on en porte. Si, lorſque le Miniſtre fit ſes opérations, la France eût joui de la paix, peut-être eût-il été blâmable de les faire; mais la guerre, qui avoit épuiſé les anciennes finances, en demandoit de nouvelles. Le ſervice preſſoit, celui de la Marine ſur-tout, d'où dépendoit alors le ſalut du royaume, touchoit au moment de manquer totalement. Il falloit de l'argent au Miniſtre, & il lui en falloit, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, pour le lendemain : ce fut *ces miſérables petites Loteries*, & *ces emprunts à époques*, qui lui en procurerent. Elles fournirent à l'Etat dans le moment les ſommes dont il ne pouvoit ſe paſſer. C'eſt ſelon les maux qu'il faut appliquer les remedes; les plus violents perdent leur nom, lorſqu'il n'y en a point d'autre.

« Si, au lieu de ces opérations, reprend-il, auſſi

fausses en principes, que mesquines en résultats, M. Necker avoit tourné son génie fiscal vers les impositions bien choisies, qui eussent produit cinquante millions par an, dès le commencement de la guerre, on auroit évité la plupart des emprunts onéreux faits depuis, & l'Etat devroit aujourd'hui sept cens millions de capital, & quarante-cinq millions de rente de moins; c'est-à-dire, que le déficit ne seroit pas à beaucoup près la moitié de ce qu'il est ».

Mais n'est-ce pas être trop habile, que de savoir tout cela, sans avoir les premiers éléments de l'Etat financier? M. le Comte de Mirabeau est comme la plupart des Gentilshommes françois, qui savent tout, sans avoir jamais rien appris, mais qui, malheureusement pour l'instruction du genre humain, savent mal; car on ne fait jamais bien, quand on n'a eu d'autre école que celle d'avoir oui-dire.

Je crois bien que le système des loteries & des emprunts ne vaut pas grand chose, mais celui des impôts vaut encore moins. Pour s'en convaincre, il suffit de rapprocher ces deux ressources de leurs principes.

L'emprunt en argent est pris sur le numéraire, il n'affecte que les signes représentatifs de la richesse; l'impôt affecte les hommes dans la proportion de sa charge. Il ne seroit pas difficile de prouver qu'un impôt de cinquante millions par an, cause un déficit dix fois plus grand que celui d'un intérêt annuel de cinq pour cent.

L'ignorance de la plupart des financiers, vient de ce qu'ils mesurent l'intérêt de la somme que l'Etat emprunte, avec celle qu'on paye à un particulier qui prête; deux supputations bien différentes, & qui ne sont susceptibles d'aucune comparaison.

Le grand avantage que l'emprunt a sur l'impôt, c'est que celui-là a un terme, & que celui-ci n'en a aucun. Une fois qu'on est imposé, on l'est pour toujours : c'est que l'impôt, par sa perception, cause un vuide qui met l'Etat dans la nécessité de le perpétuer. Dans l'emprunt, il n'y a que deux opérations, celle de prendre & celle de rendre.

Les emprunts viagers que l'Angleterre & d'autres Etats croient très-onéreux, ne le sont pas. On a calculé en général, que la vie de l'homme est de vingt-deux ans. Si on suit graduellement la répartition des morts par les capitaux & les intérêts qui s'éteignent, on trouvera qu'en total, l'Etat n'a payé qu'à raison de cinq pour cent, pour un capital qui s'est éteint, & qu'il en a acquis un qui ne s'éteint pas, c'est-à-dire, qu'il a changé une rente viagere en une rente constituée.

Après avoir taxé M. Necker d'ignorance pour avoir fait des emprunts, & l'avoir blâmé de n'avoir pas établi des impositions, il se sert de paroles injurieuses pour insulter cet homme d'Etat.

Comment a-t-il pu espérer, dit-il, que les gens éclairés ne s'appercevroient pas qu'il se ménageoit une réputation d'escamotage politique.

Il parle de ce Miniſtre comme il a parlé *de Barrow & de Lalanne.*

Ceux qui ont ſervi l'Etat avec diſtinction méritent des égards; il n'y a que des eſprits inquiets qui puiſſent leur faire des reproches. Mais c'eſt une maladie attachée à tout ce qui eſt petit, d'attaquer ce qui eſt grand. Un homme peu inſtruit qui place ſon nom à côté de celui qui ſait beaucoup, croit par-là établir le niveau; c'eſt préciſément de lui de qui on peut dire, qu'il cherche à s'établir une réputation *d'eſcamotage.*

Il paſſe enſuite à l'adminiſtration de la Caiſſe d'eſcompte, il prétend qu'il faut la réformer entiérement: c'eſt commencer le roman de cette finance par la queue. Il eſt vrai qu'on a bien plutôt fait de mettre la clef ſous la porte d'une caiſſe, que de ſe tourmenter l'eſprit pour trouver les moyens de la rendre utile.

L'inſtant d'après il donne l'alternative. « Si on ne veut pas ſe défaire de la Caiſſe d'eſcompte, dit-il, il faut la rapporter à ſa premiere inſtitution; la forcer de ne s'occuper que du commerce des fabriques, à n'eſcompter des effets qu'à ſoixante ou quatre-vingt jours au plus, à ne jamais élever le taux de ſon intérêt au-delà de quatre pour cent, à mettre de la modération dans ſes dividendes »..... Je dis que lorſqu'on veut ſe faire légiſlateur d'une banque où il s'eſt introduit des abus, il en faut connoître l'eſprit pour la combattre dans ſon principe, ſans quoi on ne fait qu'une inſtitution paſſagere. *Il eſt incroyable*, dit-il, qu'après mon

premier livre sur cette Caisse, on n'ait pas remédié à la plupart de ses vices ; il le seroit bien plus, qu'on y eût remédié. Si toutes les fois qu'il paroît quelque morceau de papier imprimé par un Auteur présomptueux, qui dit, *il faut changer ceci*, *il faut réformer cela*, on suivoit ses loix, il n'y auroit rien de fini dans aucune administration ; car, par une fatalité particuliere à notre siecle, presque tous ceux qui n'ont pas assez de génie pour gouverner leur maison, prétendent en avoir assez pour gouverner l'Etat. Ne diroit-on pas que la premiere brochure de M. le Comte de Mirabeau, sur les abus qui se sont introduits dans cette caisse, est un Arrêt du Conseil qui porte force de loi ? N'est-il pas au contraire étonnant qu'un étranger sans mission, trouve étrange que l'administration ne se prête pas à ses vues, qu'il publie dans un livre sans la permission du Gouvernement?

Regle générale, lorsqu'on veut se rendre utile à sa patrie, il faut que les maximes politiques ou économiques qu'on lui présente, s'accordent avec celles de l'Etat. Tout livre désavoué est mépriſé.

Il ajoute, que depuis l'établissement de la caisse d'escompte, elle a été la cause que l'argent a valu huit pour cent à Lyon ; on le lui a dit, & il l'a écrit ; mais on lui a dit mal, & il a écrit de même. Le prix de l'argent dans les provinces, ne s'est pas élevé plus haut qu'auparavant, & s'il a éprouvé des révolutions, ce n'est pas à cette caisse qu'il faut s'en

prendre ; elles ont tiré leur ſource des accidens qui lui ſont tout-à-fait étrangers. Mais c'eſt un malheur attaché à tous ceux qui écrivent ſous la dictée de ces hommes prêts à ſemer par-tout le déſordre, & qui ſe laiſſent guider par la paſſion plutôt que par la raiſon.

Il étoit bien à préſumer que l'Auteur de la Dénonciation ſur l'agiotage, n'oublieroit pas la nouvelle Compagnie des Indes ; auſſi la dénonce-t-il à l'Europe par des termes offenſans.

Il eſt triſte, dans un ſiécle auſſi poli que le nôtre, de voir un Auteur inſulter, ſans diſtinction, des particuliers, des agens, des ſociétés, des compagnies, par des termes auſſi injurieux que mal honnêtes.

Il ne veut point qu'aucune compagnie ait des privileges, & il a raiſon ; mais il a tort de ne faire là-deſſus aucune diſtinction. Il n'y a point de regle générale qui n'ait ſes exceptions, ce ſont ſouvent celles-ci qui font rentrer dans la regle.

On a tant écrit ſur les vices qui tiennent à l'établiſſement de cette nouvelle compagnie, qu'il eſt inutile de répéter ici ce que tout le monde ſait. On a prouvé, avec beaucoup de force & d'énergie, que tout privilege eſt deſtructeur du commerce, j'en ſuis perſuadé ; mais ce dont je ne le ſuis pas, c'eſt qu'un commerce qui ſe fait à ſix mille lieues du continent, doit néceſſairement ſe faire par une compagnie ; ſur-

tout un commerce où il faut trois fonds, & trois fonds très-diſpendieux. Or, il n'y a point de particuliers en Europe aſſez riches pour l'entreprendre. Ceux qui ſe déclarent & parlent contre cette aſſociation, ne font pas attention qu'avant qu'on formât la nouvelle Compagnie des Indes, il y en avoit une ancienne qui ſubſiſtoit, quoiqu'elle fût dépouillée des formes ordinaires de création. Car, les particuliers qui n'étoient pas aſſez riches pour faire le commerce, s'aſſocioient à d'autres, & ceux-ci à des troiſiemes qui uniſſoient leurs fonds enſemble.

Ce commerce ſe faiſoit donc par une compagnie (car toute aſſociation doit porter ce nom), avant qu'il y eût de compagnie de déclarée. Il ſuit de-là, que celle qu'on a établie, a une forme de plus que celle qu'elle a détruit. Or, dans toute compagnie, la régularité a l'avantage ſur celle qui eſt irréguliere.

Depuis la découverte du Cap de Bonne-Eſpérance, tout le commerce qui s'eſt établi aux Indes, s'eſt fait en général par des compagnies; c'eſt qu'il ne peut ſe former, ſe ſoutenir, ſe maintenir & ſe défendre que par elles. C'eſt un cas particulier de la loi générale, qui ne doit accorder des privileges à aucune branche particuliere de commerce.

Peut-être que l'adminiſtration de cette nouvelle compagnie eſt plus ſage que toutes celles qui ont été établies juſques à elle. Elle n'eſt point expoſée à ces

dépenſes immenſes qui ont cauſé la perte de celles que Colbert établit, & de celles qui ſont venues après, & qui cauſeront la ruine de toutes les compagnies qui ne ſeront pas fondées ſur une grande économie. Elle n'a point ou preſque point de vaiſſeaux à elle, & on ſait les dépenſes énormes que coûtent une marine, ſur-tout à une compagnie qui eſt toujours pillée par ceux qui la ſervent, & qui regardent comme profits attachés à leur état, tout ce qu'ils volent ou s'approprient.

Elle a encore cet avantage, qu'en temps de guerre, elle peut faire ſon commerce aux Indes par des vaiſſeaux neutres; & tous ceux qui ont une idée juſte d'une navigation, connoiſſent le bien qui en doit réſulter.

Enfin pour achever le tableau de cette compagnie, il lui manque un trait perſonnel, qu'il peint avec les plus noires couleurs. „ C'eſt pour un Abbé d'Eſpagnac, dit-il, qu'on a créé la Compagnie des Indes; c'eſt pour un Prêtre agioteur, c'eſt pour le ſuccès de ſon inſatiable cupidité, de ſa vaniteuſe ignorance, de ſa coupable préſomption, de ſes manœuvres criminelles....„ J'ai dit, & je le répete de nouveau, qu'un auteur peut analyſer, critiquer, même déprécier, mais jamais inſulter. C'eſt une loi etablie dans la ſociété littéraire, dont un écrivain qui y manque doit être banni.

Si M. l'Abbé d'Eſpagnac a fait un commerce qui

ne

ne convient point à un Eccléſiaſtique, c'eſt à ſon Supérieur à le cenſurer, ou au gouvernement à le juger, & non pas à un particulier à l'inſulter.

„ La compagnie la plus intéreſſante, ajoute-t-il, „ doit être détruite auſſi-tôt qu'elle crée des agio- „ teurs ».

Mais, n'y a-t-il donc d'autres moyens pour établir l'ordre, que celui de détruire. Si on anéantiſſoit toutes les branches de commerce qui ſont ſuſceptibles d'abus, il faudroit anéantir toute ſorte d'induſtrie. Les loix les plus ſages ont leurs vices, les meilleures ſont celles qui produiſent le moins de mal. L'habileté ſuprême dans l'adminiſtration politique, comme dans l'économique, c'eſt de combiner les avantages par les déſavantages, voilà toute la perfection à laquelle la légiſlation puiſſe atteindre. Il faut peſer l'un & l'autre, & établir un tel contrepoids, que l'un ne puiſſe pas être détruit par l'autre.

C'eſt le propre d'un grand génie, d'embraſſer d'un coup-d'œil le bien & le mal d'un ſyſtême économique, s'il ne voit que ce dernier, il ne connoîtra point le premier, parce que la connoiſſance de l'un & de l'autre dépend de leur rapport. Voilà, pour le remarquer en paſſant, la grande raiſon qui fait qu'on voit tant de livres de commerce, de banque & d'agiotage, qui éclairent moins l'eſprit, qu'ils n'embarraſſent l'imagination. Après qu'on les a lus, on ſe ſent agité, mais non pas éclairé.

L'Auteur de la Dénonciation, après avoir insulté toutes les compagnies, n'oublie pas celles des Eaux. L'injure est toute prête, elle est au bout de sa plume; c'est dit-il, une honteuse jonglerie, c'est-à-dire, faite pour tromper le public.

Les vingt dernieres pages de sa brochure ne contiennent que des paroles auxquelles je ne pourrois répondre que par des mots; & dans quelque Ouvrage qu'on présente au lecteur, il faut lui faire lire des choses.

JE PASSE A LA SECONDE BROCHURE.

Réponſe à M. le Comte de Mirabeau.

„MONSIEUR le Comte, vous êtes un fripon (1), „ un faux prophête, vendu aux corbeaux, qui vous „ nourriſſent, un fou, qu'il faut renfermer : ce n'eſt „ pas aſſez ; vous êtes un eſcroc, qui criez au feu „ pour voler la maiſon, un filou, qui avez volé ſix „ louis au ſieur Hardi, votre Secrétaire : ce n'eſt pas „ pas tout encore ; vous êtes un *Deſrues*, dont le „ nom exprime la ſcélérateſſe, &c. &c „.

N'eſt-ce pas là de la belle littérature ? Connoît-on rien de plus indécent, que ces injures préſentées ainſi au public dans cette groſſiéreté ſcandaleuſe ? Meſſieurs, pourroit leur dire un Lecteur ennuyé de toutes ces querelles perſonnelles, que ne vous rendez-vous aux Champs-Eliſées ? Les gens qui ont quelque ſentiment & la moindre délicateſſe vuident leurs démêlés par les voies de l'honneur, & non par des écrits inſultans. La plume eſt l'arme des lâches, qui ont l'ame auſſi noire que l'encre où ils puiſent leur vengeance.

---

(1) On trouve ces différentes injures répandues dans le corps de la brochure.

Ce dernier, après avoir couvert d'ignominie l'Auteur de la dénonciation, se retranche dans le caractere de Citoyen. « Le motif qui m'anime, dit-il, c'est l'amour de la vérité, la tendresse pour la Patrie, la haine pour la perfidie, le mépris pour tout ce qui est vil & corrompu ».

Mais est-on Citoyen, lorsqu'on viole toutes les loix de la société littéraire? Est-on attaché à la vérité lorsqu'on en fait une calomnie? Hait-on la perfidie, lorsqu'on en donne soi-même l'exemple? A-t-on du mépris pour ce qui est corrompu, lorsqu'on se livre à la plus basse corruption! En un mot, faut-il se mettre en embuscade pour attaquer un Livre? Rien de plus infâme qu'un traître, qui, en portant le coup retire la main.

Quoique je déteste tous ceux qui s'attaquent par des écrits séditieux, je hais moins celui qui se montre, que celui qui se cache. Lorsqu'on publie des choses, qui sont telles qu'on les dit, pourquoi se désavouer? La vérité n'est point un libelle. Celui qui, en publiant un Livre, dit : c'est moi qui l'ai écrit, établit par-là son domicile; celui qui tait son nom, cache le sien. L'un est comptable au Gouvernement de ce qu'il écrit, l'autre n'est réponsable à personne de ce qu'il dit.

L'anonyme ne fait aucune objection contre l'ouvrage du dénonciateur de l'agiotage. Ce n'est pas au Livre, c'est à la personne qu'il répond, par des injures auxquelles qui que ce soit ne prend part. En effet, que

M. le Comte de Mirabeau ſoit honnête homme, ou qu'il manque de probité; qu'il ait volé ſon Secrétaire ou qu'il ne l'ait pas volé, rien de plus indifférent pour l'Hiſtoire Littéraire ou Morale de cette capitale; car, s'il falloit attaquer tous ceux qui ſont de malhonnêtes gens, ou qui paſſent pour l'être, il faudroit faire le ſiege de Paris.

Je voudrois que, dans les ouvrages qu'on critique, on diſtinguât l'homme de l'Auteur; c'eſt-à-dire, l'individu qui a beaucoup de vices, de celui qui a beaucoup de talents; qu'on fît la différence d'un ſujet à charge à l'Etat par ſes défauts, de celui qui peut lui être utile par ſes lumieres.

Par une fatalité, attachée à la nature humaine, il n'eſt que trop ordinaire à ceux qui ont de l'eſprit & des connoiſſances, d'en abuſer. Ils ſe piquent de réduire tout à leur ſens, d'exercer un empire deſpotique ſur les opinions. La préſomption gâte en eux les plus beaux talents; & l'eſprit, qui les retiendroit dans la modeſtie s'il étoit ſolide, les porte à des ſingularités bizarres, ou à une vanité ridicule.

Ce ſeroit peut-être un malheur pour la république des Lettres, ſi on donnoit l'hiſtoire privée des meilleurs auteurs que nous ayons. Alors, de miſérables Ecrivains ſe mettroient au niveau des plus beaux génies, parce qu'ils trouveroient en eux les mêmes vices perſonnels dont ils ſont atteints, ſans poſſéder les mêmes vertus.

Ceux qui ont connu personnellement Voltaire, savent qu'il étoit si fort possédé de l'envie, cette passion basse & honteuse, qu'il ne dormoit plus, toutes les fois qu'il apprenoit qu'on avoit donné au Théâtre François une Tragédie, qui passoit pour un chef-d'œuvre. Il ne reprenoit son sommeil, que lorsque le Pere Adam, pour lui tranquiliser l'esprit, l'assuroit qu'il avoit des nouvelles certaines de Paris, que la piece étoit tombée, & que le Parterre s'étoit trompé à la premiere représentation. Devons-nous pour cela, avoir moins d'estime pour l'Auteur de la Henriade ?

Rousseau copia long-temps de la musique, il épousa sa servante, & passa souvent pour le plus chétif individu de la société civile. En fût-il moins le célebre Jean-Jacques ?

On peut dire des grands Auteurs, ce qu'on a dit des plus grands Hommes, qu'*il ne fut jamais de héros pour son valet de chambre*. Il faut donc bien se donner de garde de tirer le rideau qui cache les foiblesses du cœur humain dans l'homme de génie, car alors on est porté à la pitié en même temps qu'à l'admiration. Lorsqu'on voit la petitesse, qui se fait remarquer souvent dans les gens du premier talent, on diroit qu'il y a deux ames dans l'homme ; l'une qui l'éleve au troisieme ciel, l'autre qui le ravale dans les entrailles de la terre, &c. &c.

Mais il est temps de laisser là les tracasseries de ces Ecrivains furieux pour parler de la chose qui leur a

mis la plume à la main, c'eſt-à-dire, *l'agiotage des actions des Compagnies.*

Pour traiter cette matiere avec quelqu'ordre, & établir des principes, il faut que je réponde d'abord à une premiere queſtion qu'on peut me faire. On demandera ſi l'agiotage ne porte pas avec lui un vice qui le rend plus nuiſible au commerce, qu'il ne lui eſt utile ?

Je pourrois d'abord répondre par cette maxime fondamentale : que dans un Gouvernement dirigé par de bons principes économiques, il n'y a aucune branche de commerce qu'il ne ſoit en état d'améliorer ; ni aucun abus qu'il ne puiſſe réformer. Mais j'aime mieux citer des faits; en voici donc de cet agiotage qu'on s'eſt accoutumé à regarder comme entiérement vicieux, mais qui a des endroits avantageux.

Premier exemple : un Banquier achete cent ou mille actions comptant de la Compagnie des Indes, ou de toute autre compagnie.

Que fait d'abord cette opération ? le voici : elle donne du crédit à cette compagnie, en perſuadant à la place que ce Banquier conçoit d'elle de grandes eſpérances ſur ſes profits à venir auxquels il veut avoir part. Il ne s'agit point que l'action ſoit beaucoup au-deſſus du prix de ſa création, ſans qu'on en puiſſe alléguer aucune raiſon ; il n'eſt pas queſtion non plus que l'acheteur ſe ſoit trompé dans ſon eſtimation ; le fait eſt, qu'il a acheté les actions, qu'il

les a payées, ce qui engagera plusieurs autres à suivre son exemple ; car les hommes se décident plutôt par ce qu'ils voient, que par ce qu'ils entendent, ce qui formera une sorte d'émulation, chose dont une Compagnie naissante a grand besoin.

De cette premiere opération avantageuse, il en naît une seconde qui ne le sera pas moins ; car le Banquier qui aura acheté ces actions au comptant, ne les gardera pas dans son coffre, il s'en servira pour escompter des lettres de change ; il créera donc un nouveau numéraire, qui formera une nouvelle circulation. Dans le commerce, ses actions échangées à leur tour contre d'autres effets, en formeront une nouvelle, & ainsi des autres.

Second exemple : un Capitaliste qui a essuyé des pertes considérables en escomptant du papier de Négociants particuliers, ne veut plus rien avoir à faire avec eux ; il se tourne du côté des compagnies en qui il a plus de confiance. En effet, une société est plus solide que des êtres isolés. Il achete des actions qu'il garde ou qu'il vend, jusqu'à ce qu'il trouve une occasion de les placer avantageusement ; cependant l'argent qu'il a donné est sur la place, & a un cours réglé.

Troisieme exemple. Des Particuliers, des Grands, des Gentilshommes, se sont procuré par leurs épargnes une somme considérable qu'ils ne veulent pas confier au commerce qu'ils ne connoissent pas ; ils achetent

achetent des actions qu'ils connoiſſent, parce qu'il ne faut pour cela que des yeux pour les lire.

Il y a plus : l'agiotage peut encore procurer en France des fonds étrangers.

En Hollande, l'argent ne vaut gueres que deux & demi pour cent, les Hollandois feront donc paſſer des ſommes conſidérables pour acheter des actions. Pendant ce temps, le change ſera en notre faveur, parce que les Hollandois auront plus beſoin d'écus en France, que nous n'aurons beſoin de florins en Hollande. On peut dire de même de l'Angleterre. Je pourrois rapporter ici pluſieurs autres exemples ; mais il ne faut pas toujours épuiſer un ſujet; il eſt bien moins queſtion de faire lire, que de faire penſer. C'eſt mal raiſonner, que de raſſembler dans un livre, comme a fait M. le Comte de Mirabeau, tous les abus qui peuvent naître d'une nouvelle branche d'induſtrie, ſans parler des avantages qui en peuvent réſulter. Si je voulois rapporter ici tous les maux qui ſont nés des nouveaux établiſſemens, je ne finirois point. Cependant ces établiſſemens, défectueux dans leur origine, ont procuré de grands avantages; cela dépend de la maniere de les diriger ; & d'établir des réglemens propres à les améliorer. Il n'eſt pas douteux que l'agiotage, tel qu'il vient de ſe paſſer ſous nos yeux, a cauſé mille maux; il ne falloit point faire des livres pour cela. Les agens de change eux-mêmes en ont reconnu les abus ; ils n'ont pas attendu la derniere

brochure de M. le Comte de Mirabeau, pour ſe convaincre de ce dont eux-mêmes ils étoient déjà perſuadés. Comme il y a parmi eux des hommes très-éclairés, ils ont reconnu évidemment que cet agiotage des actions, par l'excès où on le portoit, devoit cauſer une révolution ruineuſe ſur la place. Dans tout, l'excès produit l'excès.

Les vices principaux de l'agiotage ſont l'accaparement général des actions d'une Compagnie; d'acheter celles qui n'exiſtent pas encore, faire des traités avant leur création, de s'engager d'en délivrer un certain nombre dans un certain temps, & à un certain prix, enfin, d'en faire un jeu de hazard.

Il ne faut donc pas ſe diſſimuler que ſi on ne prévient, par de ſages réglemens, les abus qui ſe ſont introduits dans cette branche de commerce, M. le Comte de Mirabeau n'aura publié qu'un tableau anticipé des malheurs de la France. Juſques à préſent, le mal n'eſt pas ſi conſidérable qu'il le fait; mais avec le temps, il pourroit devenir plus grand qu'il ne l'a dit.

Il y a d'abord un défaut principal dans celui-ci; c'eſt que la valeur des effets royaux eſt trop forte, eu égard à celle de notre numéraire, vice qui perdit le ſyſtême de Law, & qui perdra tout ſyſtême qui n'établira pas une proportion relative entre l'argent & le papier.

J'ai dit que la ſomme dont nous jouiſſons eſt ſupé-

rieure à celle des autres Etats de l'Europe ; mais il s'en faut bien qu'elle puiſſe nous fournir les moyens de faire un agiotage auſſi immenſe que celui qu'on a fait juſqu'à préſent ; quoique celle-ci ſoit de plus de deux milliards, cette richeſſe ſe perd dans la circulation néceſſaire pour fournir à la ſubſiſtance de vingt-quatre millions d'habitans. La répartition de celle-ci, relative à chaque individu, eſt ſi petite, que, ſi elle n'étoit ſuppléée par le Commerce, les Arts, & l'induſtrie, les trois-quarts de la population du royaume mourroient de faim.

Si on calcule tous les effets royaux & les actions des Compagnies, on trouvera que leur valeur forme une ſomme immenſe.

Il ſuit de-là que l'agiotage des effets royaux, faute de fonds nationaux, proportionnés à l'achapt réel de ces mêmes effets, devient une affaire d'opinion. Or, dans toute négociation, où il faut acheter avec rien une choſe à laquelle on veut donner une valeur, la mauvaiſe foi doit s'en mêler ; car, ſi on demandoit à ce particulier qui achete pour trente millions d'actions de la Compagnie des Indes, de ſa derniere création, ſur quoi il appuie cet achat, on pourroit répondre *ſur rien*, & ainſi des autres qui achetent ce qui n'eſt pas en leur pouvoir de payer.

Il eſt vrai que quelques Capitaliſtes peuvent acheter comptant ces effets, & les vendre de même, ce qui peut leur donner quelque crédit ; mais ce bien dans le

général eſt ſi peu de choſe, qu'il ſe perd dans l'immenſité des maux que l'agiotage cauſe. Regle générale, toute induſtrie fictive doit finir par la fiction.

L'eſprit du jeu qu'a produit l'agiotage ne doit pas cauſer moins de maux. Cette funeſte paſſion, qui ouvre la porte à toutes les autres, eſt d'autant plus dangereuſe en France, que l'amour du gain y eſt exceſſif, & qu'on y donne plus au haſard, que chez aucune nation de l'Univers. Ce goût y eſt une ſuite naturelle d'un Peuple vif, léger, & enjoué, qui préfere la richeſſe que donne la fortune, à celle que donne la conſtance du travail.

Dans tous les jeux on commence par être dupe, & on finit par être fripon. Ceci eſt ſi exact dans celui dont il eſt ici queſtion, qu'il eſt impoſſible de ſupputer toutes les duplicités, tous les détours, toutes les inventions, toutes les fourberies qui ont été imaginées pour faire hauſſer ou baiſſer les prix des actions.

Le grand inconvénient de ce nouveau jeu de haſard, eſt qu'il ruine deux cens Particuliers pour en enrichir un ſeul. C'eſt le véritable ſyſtême de Law, qui appauvrit la France pour faire paſſer des biens immenſes dans les mains de quelques Particuliers.

De tous les maux qui déſolent le royaume, celui de l'inégalité exceſſive des richeſſes eſt le plus grand. Rien n'afflige plus la ſociété civile qu'un homme ſans génie, ſans talens pour le commerce, qui, après s'être livré au plus litigieux, compte ſon bien par mil-

lions. Le double inconvénient eſt que ceux-ci ſont pris ſur la fortune publique, dont la privation fait autant de malheureux.

Lorſque l'agiotage des effets royaux eſt exceſſif, & qu'il affecte toutes les claſſes & les conditions, il affoiblit le commerce. Les hommes ſont naturellement pareſſeux, ils vont à la fortune par le chemin le plus court, ils aiment mieux moiſſonner que labourer. Il ne faut point d'apprentiſſage pour agioter; le dernier de l'Etat eſt auſſi habile que le premier; on eſt Maître Agioteur du premier coup.

Celui qui peut porter un magaſin dans ſon portefeuille, n'ouvrira point de magaſin. En effet, il eſt bien plus aiſé d'acheter un morceau de papier, que de vendre un gros tas de marchandiſes; de-là vient, qu'on a vu dans la maſſe des Agioteurs, des Princes, des Abbés, des Officiers généraux, des Juges, des Magiſtrats, qui, ne ſachant auparavant aucun commerce, ont ſçu celui de l'agiotage; régle générale, moins il faut de ſuffiſance pour exercer une profeſſion, & plus il y a de gens qui l'exercent. Que ſi le commerce diminue, l'induſtrie nationale diminuera auſſi; c'eſt un effet qui dérive de ſa cauſe. Dans toutes les Villes où les hommes entendent parler de grandes fortunes, ils s'y rendent avec précipitation: les Capitaliſtes abandonneront les Provinces, & porteront avec eux leurs caiſſes. La Capitale deviendra l'aſſemblée générale de la Nation; Paris ſera le Royaume.

Et on sait les conséquences qu'il en résulte pour une Nation, qu'une Ville renferme une Monarchie.

Le grand inconvénient de l'agiotage, est qu'il est indépendant de la bonne ou de la mauvaise fortune de l'Etat. Pour l'ordinaire il se fait à l'oreille; un homme dit tout bas à un autre, *je vous achete mille actions*, & aussi-tôt l'affaire est consommée, elles sont vendues; celui-ci dit à un troisieme, *je vous vends mille actions*, & aussi-tôt elles sont achetées. Voilà deux affaires considérables en finances, qui ne laissent après elles aucune trace. Ainsi cinq ou six particuliers pourroient acheter toutes les actions d'une Compagnie, sans que l'Etat en fût informé, ce qui est un défaut dans l'administration économique; celle-ci doit savoir, non-seulement la circulation des effets royaux, mais même les profits ou pertes qu'ils essuient, puisque cette connoissance est la bouffole du Gouvernement économique: c'est ce défaut de lumieres qui ruina la France lors de la régence du Duc d'Orléans.

Voici d'autres réflexions. Les revenus de l'Etat sont fondés sur le commerce, qui fait valoir les terres, d'où sortent toutes les productions qui payent toutes les charges.

On a calculé qu'un commerce de cent millions, en rend dix au Roi, par les douanes ou autres droits imposés sur le versement des matieres. L'Agiotage ne produit rien; il est à pure perte pour la République.

J'ai supputé par un à-peu-près de trois ou quatre cent millions de différence, qu'il s'est fait depuis l'établissement des effets royaux & des Compagnies à actions, pour quatre milliards d'Agiotage. Quel avantage en a reçu la France ? la réponse est faite, aucun.

Si, au lieu de ce commerce clandestin, il s'en fût introduit un légitime d'une pareille étendue, il eût rendu plus de 200 millions à l'Etat. Mais cette somme n'est rien en comparaison de celle qu'elle eût procurée à la République générale ; plus de deux cens mille sujets eussent trouvé, dans ce commerce, leur nourriture, leur logement & leur vêtement, avantage inapréciable, dont le bien public qui en résulte est au-dessus de tout le calcul. C'est un défaut de la législation moderne de n'avoir pas soumis l'agiotage des effets royaux à la justice ordinaire. Il méritoit au contraire une attention particuliere, parce que par sa nature, il peut causer de grands maux. Or, plus ceux-ci étoient à même d'exciter des troubles & des divisions entre les particuliers, & plus il falloit que l'administration y fixât ses regards.

Nous n'avons point de loix pour punir les abus d'un jeu dont la corruption peut affoiblir le Gouvernement économique, & nous en avons sur les disputes qui s'élévent entre deux particuliers (s'il m'est permis de me servir d'une expression de Cicéron) pour les droits d'une goutiere.

On eſt admis devant un Tribunal pour un Procès d'un écu, & on n'y eſt point reçu pour une convention où il eſt ſouvent queſtion d'une différence de cent mille.

On a dit que le Gouvernement ne permet point ce jeu; il ne faut donc pas le tolérer. Lorſque l'adminiſtration ferme les yeux ſur un déſordre, tout le monde les ouvre ſur celui-ci, & ne manque pas d'abuſer de la tolérance.

Cependant dans la démence de l'agiotage où il s'étoit formé des paris de pluſieurs centaines de millions, on s'eſt vu obligé d'établir une Chambre ardente pour les régler. L'agiotage eſt donc ſuſceptible de l'attention d'un Tribunal.

Les Réglemens ſuivans pourroient, ſi ce n'eſt corriger tous les vices de l'agiotage, du moins prévenir un grand nombre de ſes abus.

ARTICLE PREMIER.

Etablir un Bureau général, ſous le nom de *Chambre des effets royaux.*

ART. II.

Déclarer que tous les marchés de vente & d'achats d'actions, qui ne ſeront pas paſſés dans cette Chambre, ſeront nuls.

ART. III.

Ordonner que les conventions ſeront écrites ſur du papier timbré, pardevant Notaire, dont il ſera tenu régiſtre, pour être préſenté tous les mois à M. le Contrôleur-Général.

ART.

ART. IV.

Défendre l'accaparement général des actions, de quelque Compagnie que ce ſoit, ſous peine d'exil, &, en cas de récidive, d'une peine arbitraire.

ART. V.

Prohiber d'acheter des actions, avant qu'elles ſoient créées, & qu'elles aient paru ſur la place.

ART. VI.

Empêcher de faire des paris ſur les effets royaux.

ART. VII.

Défendre de faire des marchés ſur les actions de Saint-Charles, en Eſpagne, ou de quelqu'autre Compagnie que ce ſoit de l'Europe.

ART. VIII.

Annuler les marchés, qui ne doivent avoir lieu que dans des termes longs.

ART. IX.

Fixer leur terme à deux mois.

ART. X.

Obliger les vendeurs & acheteurs d'actions, de ſe préſenter eux-mêmes à la Chambre pour faire leur marché.

ART. XI.

En cas de maladie ou d'abſence, ordonner aux Agents-de-Change qui traiteront pour eux, de déclarer leur nom & qualités, s'ils ſont Etrangers ou Nationaux.

ART. XII.

Créer une Commiſſion expreſſe pour connoître les

démêlés qui naiſſent de l'agiotage, pour le juger en dernier reſſort.

Il n'eſt pas douteux que de pareils Réglemens ſuffiroient pour détruire le commerce ; puiſqu'il n'y a que la liberté ſeule en état de le faire fleurir. Mais il n'en va pas ainſi de l'agiotage, plus on le limitera, plus on le tiendra dans des bornes étroites, & moins il aura de vices, ſeul bien qu'on puiſſe attendre d'une maniere d'acquérir des richeſſes, par la voie en général peu honnête de ſe les procurer ſans travail. Le deſpotiſme alors peut faire ſeul ce que l'autorité royale ne fait pas toujours. C'eſt le ſeul remede qui reſte dans l'Etat monarchique, lorſqu'il n'y en a pas d'autre pour corriger un grand mal.

FIN.